



# PRIORITÉ PRÉVENTION

RESTER EN BONNE SANTÉ TOUT AU LONG DE SA VIE



## Comité interministériel pour la Santé

Dossier de Presse - 26 mars 2018

**Contact presse :**

Service de presse de Matignon  
57, rue de Varenne - 75007 Paris  
Tél. : 01 42 75 50 78 79



## | Objectifs :

L'objectif général de la mesure est de contribuer à permettre à la population de vieillir sans incapacité avec l'avancée en âge, en réduisant la prévalence des maladies chroniques.

## | Mesures :

Dès 2018, un plan de 15M€ annuel financera des programmes de prévention en EHPAD, ciblés sur la prévention de la perte d'autonomie et de l'aggravation de l'état de santé auprès des résidents.

Systématiser à 60-65 ans, à l'âge du départ en retraite, le bilan de santé et la consultation proposés par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et les caisses de retraite afin de repérer et prévenir les risques de perte d'autonomie.

## 25. Organiser les soins bucco-dentaires en EHPAD



### | Contexte :

La santé bucco-dentaire est un levier pour la prévention de la perte d'autonomie : la nutrition, la socialisation et le plaisir permettent le maintien en bonne santé. Selon une étude de la Haute autorité de santé parue en 2013, la vie en institution réduirait le recours au chirurgien-dentiste de 25 % par rapport à la vie à domicile. **De nombreuses expériences réussies existent : le projet « e-DENT » du CHRU de Montpellier**, l'expérimentation sur l'amélioration de la santé bucco-dentaire des personnes âgées dépendantes hébergées en EHPAD (appel à projet de l'Assurance maladie en 2009), la mise en place en 2008-2013 d'une action sur la santé bucco-dentaire dans 50 établissements médico-sociaux et sanitaires du parc Agirc-Arrco, ...).

### | Objectifs :

Organiser les soins bucco-dentaires en EHPAD.

### | Mesure :

former le personnel soignant d'EHPAD à assurer l'hygiène bucco-dentaire par la toilette quotidienne, les soins des prothèses, etc. ;

organiser des consultations de dépistage et systématiser le bilan bucco-dentaire d'entrée en EHPAD en mobilisant les professionnels de santé concernés, les ARS et les EHPAD (directeurs, médecins coordonnateurs et infirmiers coordonnateurs) et en s'appuyant sur la téléconsultation voire la télé-expertise ;

intégrer systématiquement la santé bucco-dentaire dans les projets d'établissements, les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et les évaluations internes et externes.